

Mairie de Peyraud
9 rue de la Mairie
07340 PEYRAUD

Vienne, le 14 octobre 2025

Objet **Consultation sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Peyraud**
Ref. **PDL/CL/AM/ 25 10 C 039**

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu pour avis les documents de la modification simplifiée n°1 du PLU de Peyraud en date du 07 octobre 2025 et je vous en remercie.

Après analyse du dossier, je vous informe qu'en l'état, les modifications apportées au PLU **sont compatibles avec le SCoT des Rives du Rhône, sous réserve d'adapter le règlement sur la destination « artisanat et commerce »**

Pour rappel, ce dossier concerne la création d'un STECAL sur le site du Château de Peyraud afin de permettre la diversification des usages du Château : accueil d'évènement, hébergement touristique, activités artisanales de restauration d'objets d'art tout en valorisant le patrimoine bâti existant.

Concernant le point sur l'autorisation de la sous-destination « Artisanat et commerce de détails » dans le secteur 3, nous vous encourageons en zone Nc à mieux encadrer la destination commerce par la création uniquement de hall d'exposition /expo-vente en lien avec une activité artisanale. En effet, le Scot autorise en dehors des centralités commerciales, la création de show-room dans la mesure où la surface de vente n'excède pas 20% de la surface de plancher globale dédiée à l'activité non commerciale autorisée par le règlement.

Nous soulignons la volonté d'encadrer les évolutions des activités au sein du château par la mise en place de sous- secteur spécifique permettant de limiter en surface les différents usages.

Nous vous invitons à mieux définir les besoins en stationnement générés par les nouveaux usages afin d'apporter une réponse plus étayée vis-à-vis de son dimensionnement et de son implantation.

Après analyse du dossier, les autres modifications n'appellent pas de remarque particulière.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Philippe DELAPLACETTE,

Président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône

